

Les nouvelles d'août 2021

« Il faut encourager le boycott des Pass sanitaire et autres applications de traçage, qui sont

l'aboutissement de notre dépendance au smartphone et à l'Internet ».

Matthieu Amiech, 17 juillet 2021, membre du groupe MARCUSE, coauteur de *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*, éditions La Lenteur, 2019

« Jean-François Delfraissy [le président du conseil scientifique] et le Comité consultatif national d'éthique ([Avis du 9 juin 2021 du CCNE](#)) le reconnaissent : « Les adolescents, comme l'ensemble de la population, risquent d'être à nouveau confinés alors même qu'ils seront vaccinés. [...] Le risque encouru ici est majeur : si les adolescents recourent à la vaccination avec la certitude qu'elle leur permettra un retour à la vie normale et que cette motivation finit par être déçue dans les faits, c'est leur confiance dans les institutions qui risque d'être ébranlée à long terme. »

Cité par Barbara Stiegler dans Reporterre, voir point 4.

« **Dictature numérique** : (...) nous entérinons plutôt benoîtement l'invasion galopante du numérique et du traçage de nos vies intimes, professionnelles, de nos échanges, de nos choix politiques (...) M. Macron encourage en précipitant le remplacement des interactions humaines par un maquis de sites administratifs, de robots, de boîtes vocales, de QR codes, d'applications à télécharger. Dorénavant, réserver un billet, acheter en ligne, exige à la fois une carte bancaire et la communication de son numéro de téléphone portable, voire de son état civil. Il fut un temps, qui n'était pas le Moyen Âge, où l'on pouvait prendre le train en demeurant anonyme, traverser une ville sans être filmé, se sentir d'autant plus libre qu'on ne laissait derrière soi nulle trace de son passage. Et pourtant, il y avait déjà des enlèvements d'enfants, des attentats terroristes, des épidémies — et même des guerres.»

Serge Halimi, rédacteur en chef du Monde Diplomatique, août 2021

« Dans son mémoire de réponse (*auprès du Conseil d'État*) qu'Europe1 a pu consulter, le ministre de la Santé estime qu'il est prématuré en l'état des connaissances scientifiques de différencier les "règles relatives aux limitations de circulation selon que les personnes ont reçu ou non des doses des vaccins". Olivier Véran invoque quatre arguments. D'une part, "**l'efficacité partielle des vaccins**", et en deuxième lieu le fait que "**l'efficacité des vaccins est devenue particulièrement contingente du fait de l'apparition des nouveaux variants**".

En troisième lieu, "**les personnes vaccinées sont aussi celles qui sont les plus exposées aux formes graves et aux décès en cas d'inefficacité initiale du vaccin ou de réinfection post-vaccinale ou de la virulence d'un variant.**" Enfin, "**le vaccin n'empêche pas de transmettre le virus aux tiers. L'impact de la vaccination sur la propagation du virus n'est pas encore connu**". » <https://www.europe1.fr/sante/un-octogenaire-demande-au-conseil-detat-a-etre-deconfiner-apres-avoir-ete-vaccine-4034911>

Au sommaire

1- L'interrogation sur les vaccins génétiques et le refus des Pass sanitaire sont légitimes et nécessaires, par Matthieu Amiech, 17 juillet 2021, membre du groupe MARCUSE, coauteur de *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*, éditions La Lenteur, 2019

2- Dictature numérique par Serge Halimi, rédacteur en chef du Monde diplomatique août 2021

3- Le passe sanitaire, un pas de plus dans « l'autoritarisme » et la « société du contrôle ». Reporterre, Gaspard d' Allens

4- Barbara Stiegler : « Les autorités détournent les questions sanitaires pour instaurer une société de contrôle ». Reporterre.

5- Passe sanitaire : une "banalisation" des contrôles d'identité ? Journal Marianne

6- Extension du passe sanitaire aux enfants : des chercheurs et des professionnels de santé sonnent l'alerte. Médiapart, tribune

7- ATTAC : Pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir. Et Tribune dans Libération

8- Confédération Paysanne. Pass sanitaire : l'obligation vaccinale déguisée entrave nos libertés. Communiqué du 15 juillet.

9- Laurent Wauquiez veut autoriser la reconnaissance faciale dans les trains et les gares.

1- L'interrogation sur les vaccins génétiques et le refus des Pass sanitaire sont légitimes et nécessaires

Matthieu Amiech, 17 juillet 2021, membre du groupe MARCUSE, coauteur de *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer*, éditions La Lenteur, 2019

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/vaccins-le-debat-interdit.pdf>

(...)

Les annonces d'Emmanuel Macron le 12 juillet clarifient la donne : le projet de *la technocratie en marche* est bien de rendre l'injection des vaccins contre la Covid-19 obligatoire – en continuant au passage d'exercer une pression maximum pour rendre la vie sans smartphone impraticable.

(...)

L'épidémie de Covid-19 est pourtant déjà le résultat du refus systématique d'appliquer le principe de précaution, dans nos sociétés industrielles mues par la quête de puissance et de profit. Rien ne doit jamais faire obstacle à la sacro-sainte innovation : on n'a pas le temps de réfléchir aux conséquences possibles des nouveaux produits chimiques, des ondes électromagnétiques¹... ou des recherches menées dans des laboratoires P42. Ainsi, que nous propose-t-on pour tenter de mettre fin à cette épidémie ? Des innovations de rupture, des vaccin-caments (des médica-cins ?) élaborés à la va-vite, dont il faudrait des années pour évaluer *de manière scientifique* les effets réels.

(...)

Et si, pour se limiter au problème de l'épidémie de Covid, l'inoculation massive de vaccins génétiques favorisait les risques de recombinaison virale, donc de multiplication incessante des « variants » ? C'est le risque que pointe de manière très argumentée et documentée le chercheur en génétique moléculaire Christian Vélot, figure de la contestation des OGM (<https://blogs.mediapart.fr/laurent-mucchielli/blog/080721/covid-19-vaccins-experimentaux-strategie-vaccinale-entretien-avec-christian-velot>)

(...)

Les interrogations et les doutes exprimés à voix (trop) basse par de nombreux Français sur la pertinence de cette campagne de vaccination sont parfaitement légitimes, et souvent rationnellement fondés. Ils relèvent d'une saine prudence, et d'une méfiance justifiée face à une industrie pharmaceutique dont les négligences coupables et les mensonges éhontés sont fréquents. Il est vrai que ce malaise, face au solutionnisme du vaccin biotechnologique, prend parfois des formes confuses ou bêtement conspirationnistes. Mais c'est le résultat de décennies de dépolitisation, et aussi d'une situation de crise sanitaire où un certain nombre de discussions et de remises en cause sont violemment discréditées, ridiculisées voire interdites (cf. les suspensions de comptes ou de groupes sur Facebook...). Rendre la vaccination obligatoire aura précisément, entre autres effets catastrophiques, de faire flamber le complotisme et de fracturer encore plus la société.

(...)

Partout où cela est possible, il faut provoquer des discussions raisonnées sur la pertinence de la solution vaccinale, la nature des produits injectés, ce qu'on peut en attendre et en craindre. Il faut se battre pour rendre socialement légitime le refus de ces injections (comme ont pu être « légitimes » le rejet des centrales nucléaires ou des OGM), et pour que des gens déjà vaccinés puissent envisager de refuser les prochaines doses – *parce que ce n'est que le début*. Il faut encourager le boycott des Pass sanitaire et autres applications de traçage, qui sont l'aboutissement de notre dépendance au smartphone et à l'Internet.

2- Dictature numérique par Serge Halimi, rédacteur en chef du Monde diplomatique août 2021

Bienvenue en Chine occidentale ! L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les États s'emploient à convaincre de l'utilité — incontestable — du vaccin contre le Covid-19 plutôt que d'user de la contrainte. Mais M. Emmanuel Macron en a décidé autrement.

Ce président qui ne cesse de pourfendre l'« illibéralisme » ne conçoit les libertés publiques que comme une variable d'ajustement. D'ailleurs négligeable, et destinée à s'effacer derrière toutes les urgences du moment — médicales, sécuritaires, guerrières. Interdire à des millions de personnes de prendre le train, de commander un plat en terrasse, de voir un film en salles sans avoir prouvé qu'elles n'étaient pas infectées en fournissant le cas échéant, dix fois par jour, une pièce d'identité que le commerçant devra parfois vérifier lui-même nous fait entrer dans un autre monde. Il existe déjà. En Chine, précisément. Les agents de police y disposent de lunettes de réalité augmentée qui, reliées à des caméras thermiques placées sur leurs casques, permettent de repérer une personne fiévreuse dans une foule (1). Est-ce cela que nous voulons à notre tour ?

En tout cas, nous entérinons plutôt benoîtement l'invasion galopante du numérique et du traçage de nos vies intimes, professionnelles, de nos échanges, de nos choix politiques. Interrogé sur les moyens d'éviter que nos données, une fois nos téléphones portables piratés, ne deviennent des armes braquées contre nous, M. Edward Snowden a déclaré : « *Que peuvent faire les gens pour se protéger des armes nucléaires ? Des armes chimiques ou biologiques ? Il y a des industries, des secteurs, pour lesquels il n'y a pas de protection, et c'est pour ça qu'on essaye de limiter leur prolifération.* »

C'est tout le contraire que M. Macron encourage en précipitant le remplacement des interactions humaines par un maquis de sites administratifs, de robots, de boîtes vocales, de QR codes, d'applications à télécharger. Dorénavant, réserver un billet, acheter en ligne, exige à la fois une carte bancaire et la communication de son numéro de téléphone portable, voire de son état civil. Il fut un temps, qui n'était pas le Moyen Âge, où l'on pouvait prendre le train en demeurant anonyme, traverser une ville sans être filmé, se sentir d'autant plus libre qu'on ne laissait derrière soi nulle trace de son passage. Et pourtant, il y avait déjà des enlèvements d'enfants, des attentats terroristes, des épidémies — et même des guerres.

Le principe de précaution ne connaîtra aucune limite. Est-il très prudent, par exemple, de côtoyer dans un restaurant une personne qui aurait un jour voyagé au Proche-Orient, éprouvé des bouffées délirantes, participé à une manifestation interdite, fréquenté une librairie anarchiste ? Le risque de ne pas terminer son repas à cause d'une bombe, d'une rafale de kalachnikov ou d'un coup de poing dans la figure n'est pas énorme, mais il n'est pas nul non plus... Faudra-t-il donc bientôt que tous les passants présentent un « passe civique » garantissant leur casier judiciaire vierge et l'aval de la police ? Ils n'auraient plus ensuite qu'à errer tranquilles dans un musée des libertés publiques, devenues « territoires perdus de la République ».

(1) Lire Félix Tréguer, « Urgence sanitaire, réponse sécuritaire », Le Monde diplomatique, mai 2020. Cf. aussi La Quadrature du Net

3- Le passe sanitaire, un pas de plus dans « l'autoritarisme » et la « société du contrôle »

<https://reporterre.net/Le-passe-sanitaire-un-pas-de-plus-dans-l-autoritarisme-et-la-societe-du-contrôle>

(...)

Dès mai dernier, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) estimait que l'exclusion du périmètre du passe sanitaire des lieux « *qui ont trait aux activités quotidiennes* » était une garantie « *de nature à minimiser l'impact du dispositif sur les droits et libertés des personnes* ». Dans une note publiée cette semaine, la Cnil met en avant le risque d'une « *généralisation des contrôles disproportionnés* » et « *la banalisation de ce type de mesures* ». Auditionnée le mercredi 21 juillet par le Sénat, la présidente de la Cnil, Marie-Laure Denis, a également prévenu que « *l'atteinte portée aux libertés et droits fondamentaux par l'élargissement du passe sanitaire est particulièrement forte* ».

(...)

C'est pour ces raisons que la très sérieuse association la Quadrature du net avait attaqué en juin dernier le premier passe sanitaire, qui ne concernait alors que l'accès aux grands événements. Elle y voyait déjà, disait-elle, la porte ouverte « *à des contrôles d'identité de plus en plus numérisés et nombreux* ». À l'époque, le Conseil d'État avait débouté l'association au motif que le « *passe sanitaire n'est pas requis pour les activités du quotidien ou l'exercice de certaines libertés fondamentales* ». La situation a évolué, comme la position du Conseil d'État.

Bastien Le Querrec, membre de la Quadrature du net, regrette que « *la fin justifie désormais les moyens. Les effets de bord en matière de liberté ne sont pas pris en considération*, dit-il à Reporterre. *On habitue la population à ce genre de contrôle, on lui refuse l'anonymat. Il y a une continuité entre cet outil et les autres dispositifs de surveillance qui se sont développés avec la crise sanitaire : la vidéosurveillance automatisée, la reconnaissance faciale, etc.* ».

(...)

La loi, qui prévoit jusqu'au licenciement des salariés les plus réfractaires à la vaccination, fait s'insurger la CGT : elle introduit, selon le syndicat, « *une rupture sans précédent* » dans le Code du travail.

(...)

Des digues s'effondrent : dans une tribune publiée sur Mediapart, un collectif de soignants souligne le risque d'une « *transgression majeure des principes de l'éthique biomédicale héritée de l'après-Deuxième Guerre mondiale* », dont l'une des règles essentielles est de recueillir « *le consentement libre et éclairé du patient* », notamment en phase d'expérimentation. La tribune s'inquiète particulièrement du cas des personnes mineures.

Il ne s'agit pas de jouer à se faire peur, mais tout est prêt pour que tout empire : « *Les ingrédients d'une période fascisante sont là* », alerte l'éditeur Matthieu Amiech, contacté par Reporterre. Depuis plusieurs mois, un refrain lancinant nous susurre à l'oreille que « *les vieilles règles* » nous empêchent d'être efficaces, que « *nous sommes corsetés par de vieux principes et qu'il faut faire régner l'ordre* ».

4- Barbara Stiegler : « Les autorités détournent les questions sanitaires pour instaurer une société de contrôle »

Barbara Stiegler est professeure de philosophie politique à l'université de Bordeaux. En janvier 2021, elle a écrit le tract De la démocratie en pandémie aux éditions Gallimard, vendu à plus de 80 000 exemplaires.

<https://reporterre.net/Barbara-Stiegler-Les-autorites-detournent-les-questions-sanitaires-pour-instaurer-une>

Même Jean-François Delfraissy [le président du conseil scientifique] et le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) le reconnaissent [] Avis du 9 juin 2021 du CCNE : « *Les adolescents, comme l'ensemble de la population, risquent d'être à nouveau confinés alors même qu'ils seront vaccinés. [...] Le risque encouru ici est majeur : si les adolescents recourent à la vaccination avec la certitude qu'elle leur permettra un retour à la vie normale et que cette motivation finit par être déçue dans les faits, c'est leur confiance dans les institutions qui risque d'être ébranlée à long terme.* »

(...)

Nous sommes désormais dans un régime où un seul homme peut décréter de manière arbitraire les détails les plus infimes et les plus intimes de nos vies. Nous vivons un point de bascule. Depuis un an et demi, une partie des classes supérieures semble avoir renoncé au modèle démocratique. Nos dirigeants sont fascinés par le modèle chinois et son approche technosécuritaire où tout est digitalisé et où les autorités distribuent des permis de citoyenneté. C'est exactement l'esprit de ce passe prétendument « *sanitaire* ». Un nouveau mode de gouvernement est ici testé. Les autorités détournent les questions sanitaires pour instaurer une société de contrôle extrêmement invasive dans laquelle la démocratie est suspendue à l'aide des outils numériques et d'un discours permanent sur l'urgence ».

5- Passe sanitaire : une "banalisation" des contrôles d'identité ?

<https://www.marianne.net/societe/big-brother/passe-sanitaire-une-banalisation-des-contrôles-d'identité>

« (...) Emmanuel Macron a annoncé ce lundi 12 juillet l'élargissement du passe sanitaire aux restaurants ou aux théâtres et cinémas afin d'éviter la propagation du virus dans les lieux fermés. Mais l'extension du passe sanitaire aux lieux de vie quotidiens risque de créer une procédure plus systématique du contrôle d'identité.

En concert, en discothèque ou lors du défilé du 14 juillet, chaque participant doit se munir d'un item obligatoire : le passe sanitaire. Ce Graal du retour à la « vie normale » ne concernait jusqu'à

maintenant que les grands rassemblements. Mais Emmanuel Macron a décidé de l'étendre aux restaurants et aux lieux culturels, ce lundi 12 juillet, lors de son allocution. L'objectif est d'endiguer la recrudescence épidémique de Covid-19 et de son variant Delta. Pour ce faire, le Conseil scientifique prône un abaissement de la jauge (actuellement fixée à 1 000 personnes) pour les événements soumis à ce passe, ainsi que des mesures partielles de restrictions dans les zones géographiques les plus touchées.

Rappelons la règle du jeu : ce passe permet, grâce au scan d'un QR code, d'indiquer si la personne a réalisé un test négatif dans les trois derniers jours, si elle a été vaccinée, ou a déjà été contaminée. Le Conseil d'État avait validé son utilisation, en assurant qu'il serait exclu des « *activités du quotidien* ». Or, si l'objectif premier du passe sanitaire est bien sûr de vérifier le statut vaccinal d'une personne, il induit également de vérifier l'identité de cette dernière.

En effet, qu'il s'agisse de la version papier ou de la version numérique du fameux passe, le prénom, le nom et la date de naissance de son porteur y figurent. Le gouvernement précise d'ailleurs qu'un « *justificatif d'identité devra être demandé* » pour éviter les fraudes.

DES OUTILS À DISPOSITION

En soutenant la généralisation du passe sanitaire, le conseil scientifique défend l'accès à « *des espaces de libertés* » et estime qu'elle permettra la « *limitation des restrictions sanitaires qui devront être envisagées pour la quatrième vague* ». Mais à quel prix ? Pour le juriste de l'association La Quadrature du Net Bastien Le Querrec, cette procédure revient à « *banaliser* » le contrôle d'identité. « *Le passe sanitaire va arriver dans tous les moments de la vie d'une société s'inquiète-t-il. On a tous les ingrédients pour une catastrophe en termes de vie privée* ». Et de déplorer : « *Le Conseil d'État refuse de faire son travail, tandis que la Cnil [Commission nationale de l'informatique et des libertés] et le Conseil constitutionnel sont ignorés quand ils rappellent que le passe sanitaire ne concerne pas toutes les situations de la vie quotidienne.* »

Il serait toutefois exagéré d'affirmer que l'élargissement du passe sanitaire aux restaurants ou cinéma systématiserait le contrôle d'identité, selon l'avocat spécialisé dans le droit du numérique Alexandre Archambault. « *On pose les briques de contrôles plus systématiques, mais elles ne sont pour l'instant pas correctement agencées* », précise l'avocat. Si ces outils présentent potentiellement un risque pour le respect des libertés individuelles, leur utilisation reste pour l'instant réglementée. « *Le passe sanitaire doit garder une fonction sanitaire, rappelle Alexandre Archambault. Dès que la situation s'améliore, son utilisation doit être interrompue et les données conservées sur l'application supprimées.* »

FONCTION RÉGALIEENNE

La crainte autour du passe sanitaire ne repose pas uniquement sur la technologie en elle-même, mais aussi sur ceux qui devront s'en servir. Les personnes habilitées à vérifier les informations seront, entre autres, des acteurs privés : du bénévole de festival aux employés de sécurités d'un cinéma, en passant par les serveurs de restaurants ou des sous-traitants. Or, « *la vérification d'identité est une fonction régalienn*e », rappelle Alexandre Archambault. Afin d'encadrer cette pratique, la Cnil avait promis de garder un œil sur les contrôles dans les salles de spectacle. « *Elle est déjà sous-dotée pour ce qui est des concerts, remarque Bastien Le Querrec. Elle ne peut pas être partout.* »

L'expert de La Quadrature du Net souligne que les personnels des restaurants, par exemple, ne sont pas formés à cet exercice et n'en connaissent pas tous les enjeux juridiques. « *Ils vont aller au plus simple et demander la carte d'identité* résume-t-il. *Cela risque d'accentuer la pression mise pour avoir une preuve de l'identité.* »

Le député MoDem et membre de la Commission des lois Philippe Latombe insiste plus précisément sur le manque de temps et les risques encourus par les restaurateurs. « *Si une personne est contaminée dans un restaurant, à qui incombera la responsabilité ?* questionne-t-il. *Pour prouver qu'il a bien contrôlé le passe sanitaire, le restaurateur devra conserver des traces du contrôle, ce*

qui est plutôt gênant en termes de données personnelles. »

ACCOUTUMANCE

Dans un avis publié le 6 juillet, le Conseil scientifique assure avoir conscience « *des enjeux éthiques, démocratiques, organisationnels et d'acceptabilité sociale que représenterait une telle décision, qui demeure éminemment politique* ». Philippe Latombe concède que le passe sanitaire en tant que tel est « *un outil nécessaire pour éviter la création de cluster lors de grands rassemblements* ». Mais avec l'ouverture de ce passe à des endroits du quotidien, il est dévoyé de son rôle initial, selon le député : « *On veut transformer un outil qui voulait éviter des clusters en un outil qui veut promouvoir la vaccination, voire la rendre obligatoire* ».

6- Extension du passe sanitaire aux enfants : des chercheurs et des professionnels de santé sonnent l'alerte

•19 JUIL. 2021

•PAR LES INVITÉS DE MEDIAPART

Face à la « décision brutale » d'étendre le « passe sanitaire » aux enfants de plus de 12 ans, des chercheurs et des professionnels de santé sonnent l'alerte : « Ces annonces du 12 juillet doivent nous ébranler, nous les professionnels de santé alors même que nous glissons sur une pente dangereuse pour le pacte social qui guide notre façon de vivre »

(...)

Mais ils souhaitent attirer l'attention sur un déséquilibre des rapports bénéfice-risque des mesures qui s'accroît depuis le début de cette crise au désavantage d'un public en particulier : les enfants et les adolescents. Non seulement parce qu'ils sont les plus fragiles et les plus vulnérables aux décisions des adultes mais aussi parce qu'en termes de santé publique, ils sont et doivent rester la priorité des priorités.

Or soyons clairs, les principales victimes de la gestion de la crise sont, et ne cessent de l'être à chaque vague, les enfants et adolescents: santé mentale, violences, sédentarité, insécurité alimentaire et malnutrition, ... le bilan sanitaire de la gestion de crise chez les jeunes dépasse et dépassera chez ces derniers de beaucoup les impacts de l'épidémie elle-même[3], et ceci particulièrement en France[4].

Le 10 juillet, Alain Fischer souhaite voir la vaccination des adolescents déployée en milieu scolaire notamment pour « *atteindre indirectement les parents* »[5]. Le 12 juillet, le président de la République étend le « pass sanitaire » aux enfants de plus de 12 ans, rendant leur vaccination *de facto* obligatoire ... À moins que leurs parents aient le cœur, après un an et demi de privation, de leur interdire toute vie sociale en dehors du temps scolaire. Ainsi, on ne vaccine pas ses enfants pour leur santé, mais parce qu'on nous assène que c'est le seul moyen de retourner à une vie normale. Le vaccin protège à 100% du confinement, indiquait le ministre de la santé.

(...)

Ce revirement doit collectivement nous interroger à deux titres. Dans la première déclaration il s'agit « d'utiliser » les enfants pour amener les parents à se faire vacciner. Dans la seconde, il s'agit

de proposer un choix étonnant : l'administration d'un produit de santé contre une liberté. Les bornes de l'éthique en santé publique ne sont-elles pas dépassées ?

Un revirement, qui est aussi un virage, transgressant les principes fondamentaux de l'éthique en santé publique

Car rappelons-le : la vaccination doit être un acte de santé, ce qui signifie que seul un motif sanitaire peut la justifier. Les enfants et adolescents doivent-ils être vaccinés ? Il n'est pas du tout certain que ce soit la priorité aujourd'hui, et ceci pour deux raisons. La première est que les données en vie réelle confirment que la vaccination est très efficace contre les formes graves chez les personnes à risque élevé.

La priorité est donc d'éviter les hospitalisations, les admissions en réanimation et les décès en vaccinant les personnes vulnérables par leur âge ou leur état de santé qui représentent la quasi-totalité de ces formes graves. Cette priorité devient une urgence alors que le variant delta hautement transmissible se diffuse. C'est la stratégie adoptée par un grand nombre de pays dans le monde.

La seconde raison est que chez les enfants et les adolescents en bonne santé, l'intérêt du vaccin est, d'un point de vue strictement sanitaire et avec les connaissances dont nous disposons aujourd'hui, discutable en raison d'un rapport bénéfice-risque très limité voire défavorable. En effet, par exemple le risque d'hospitalisation liées à des complications des vaccins à ARN messager (notamment les myocardites) pourrait être selon certaines estimations préliminaires supérieur au risque d'hospitalisation lié au covid chez les adolescents et adultes jeunes[6].

Les effets indésirables du vaccin sont d'autant plus inacceptables que, d'un autre côté, chez des mineurs sans comorbidité, le risque de forme grave lié à une infection covid est extrêmement faible et celui de décès est quasi nul. Si une majorité d'agences sanitaires déclarent que le rapport bénéfice-risque est favorable chez les jeunes, à notre connaissance, aucun de ces avis à ce jour n'a publié des estimations chiffrées différenciant les mineurs en bonne santé et ceux qui ont des comorbidités préexistantes (et qui eux, en revanche, ont une indication claire en faveur du vaccin). L'urgence de vacciner les jeunes est d'autant moins impérieuse que l'essai justifiant une autorisation de mise sur le marché conditionnelle n'a pas encore fourni tous ses résultats.

C'est ce qui explique la récente position du Joint Committee on Vaccination and Immunisation (JCVI) anglais du lundi 19 juillet 2021 : le JCVI ne conseille pas la vaccination systématique des enfants en bonne santé, sur la base des preuves actuelles. Pour le JCVI, les avantages minimes pour la santé d'une vaccination des enfants contre le COVID-19 ne l'emportent pas sur les risques potentiels. Enfin, pour les experts anglais, une approche de précaution est préférable jusqu'à ce que davantage de données de sécurité soient disponibles et aient été évaluées[7].

(...)

Si, comme le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dans son avis du 9 juin dernier, les parents estiment que « *le recul existant ne permet pas d'assurer la pleine sécurité de ces vaccins chez l'adolescent* », ils se retrouveront alors face à un choix douloureux : priver leur enfant de lien social ou prendre le risque de le faire vacciner, choix dont ils devront assumer seuls la responsabilité en cas d'éventuelles complications, sans même parler des conflits entre parents que pourrait alimenter ce dilemme, et dont l'enfant se retrouvera à la fois la victime et l'enjeu, ou des éventuels désaccords entre parents et mineurs, ces derniers devant en dernière instance se soumettre à la décision de leurs parents.

Dans ce contexte, l'obligation vaccinale des enfants se révèle en rupture majeure avec les principes éthiques en santé, comme le rappelle le même CCNE: « (...) *est-il éthique de faire porter aux mineurs la responsabilité, en termes de bénéfice collectif, du refus de vaccination d'une partie de la population adulte ?* » et « (...), *si la vaccination leur était présentée comme leur seule chance de retour à une vie normale, cette pression effective poserait la question de la validité de leur consentement.* »

(...)

Elles doivent nous alerter, nous les chercheurs dans le domaine de la santé, sur l'incapacité dont nous avons fait preuve à peser sur les décisions, sur les failles de notre système de santé à intégrer des données probantes portant sur les stratégies de prévention et à favoriser leur appropriation par l'ensemble des citoyens.

Enfin, elle doivent nous réveiller, nous les citoyens, les parents, les accompagnants des plus jeunes alors même que des mesures les ciblent sans que l'on ait épuisé tout ce qu'en tant qu'adultes nous pourrions faire pour les protéger et leur permettre de vivre normalement, en équipant massivement les bâtiments publics et l'ensemble des lieux clos de système d'aération qui ont fait leurs preuves, comme le réclament depuis des mois le monde de l'enseignement et de la recherche et en accompagnant l'ensemble des populations vulnérables par l'information médicale, la prise en charge précoce des symptômes et la vaccination[8].

Face à cette décision brutale, qui transgresse à la fois les principes fondamentaux de notre éthique médicale et ceux de la santé publique, nous appelons à annuler les mesures de restriction annoncées concernant les mineurs. Après un an et demi de privation et d'atteinte grave au développement des plus jeunes, il est urgent de rappeler à tous les responsables de la politique sanitaire de ce pays, mais aussi à tous ses agents et à tous les citoyens que nous sommes, que la valeur d'une société se mesure à la manière dont elle traite ses enfants.

7 - ATTAC : Pétition contre la loi sanitaire et les régressions sociales à venir.

Tribune dans Libération

<https://france.attac.org/se-mobiliser/marches-des-libertes/article/pour-une-politique-sociale-et-de-sante-juste-et-democratique>

Contre la loi sanitaire et les régressions sociales, pour une politique sociale et de santé juste et démocratique

Tribune publiée le 22 juillet sur le site de Libération

Le pass sanitaire marquera la vie de millions de Français·es, puisqu'en très peu de temps, et encore plus dès lors que le test PCR ne sera plus gratuit, toute vie sociale et professionnelle sera contrainte par le fait d'être vacciné. Pourtant, cette décision a été prise de façon autoritaire, non démocratique, dans un cadre de délibérations obscures, celui d'un seul homme : le président de la République qui n'aura réuni que le seul Conseil de défense. Elle passe outre toute discussion réelle au Parlement qui est, une fois encore, considéré comme une chambre d'enregistrement. La démocratie ne saurait être sacrifiée, et elle est pour nous plus que jamais la clé pour sortir de cette crise.

(...)

Pourtant, il y a moins d'un mois, Emmanuel Macron, le ministre de la santé, les député.es de la majorité, tou·te·s se disaient opposé.e.s à la généralisation du pass sanitaire au nom des libertés et

individuelles tout comme à une (obligation) vaccinale. Alors que tout indique que nous avons pour au moins des mois à vivre avec le virus, on ne peut rentrer dans la société du contrôle généralisé que le gouvernement veut imposer ainsi à la population. Une vaccination large et massive est nécessaire pour combattre cette pandémie, à commencer par la couverture des plus fragiles. Nous nous démarquons de toutes celles et ceux qui font de leur opposition frontale au vaccin un déversoir sectaire et complotiste et nous dénonçons fermement toute assimilation de la stratégie vaccinale à la Shoah ou à l'apartheid

(...)

Depuis le début de la pandémie, les moyens financiers et humains réclamés par les syndicats et associations de soignants, pour remettre debout les hôpitaux publics et soigner correctement, n'ont pas été octroyés. Il en est de même pour les Ehpad. Pire, dans certains endroits nous constatons même que la casse de l'hôpital public continue (fermeture de lits, suppressions de postes...).

(...)

Enfin, pendant que ces décisions heurtent et divisent la population, de graves attaques contre les droits sociaux sont annoncées. Autoritarisme et casse sociale vont de pair. La réforme régressive de l'assurance-chômage serait entérinée dès le 1er octobre, diminuant fortement les durées et les montants des allocations des chômeur·ses. Et Emmanuel Macron a confirmé sa volonté de reporter l'âge légal de départ en retraite et la fin de tous les régimes spéciaux. Alors que le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes de France a augmenté de 30% en 2020, le gouvernement ne revient aucunement sur toutes les largesses qu'il leur a accordées depuis le début du quinquennat et veut faire payer la crise aux chômeur·ses et aux retraité·es. A l'inverse, nous demandons que soient mis à contribution, bien davantage qu'aujourd'hui, les multinationales et les très riches, au profit de la solidarité nationale. Nous exigeons une politique sociale ambitieuse, passant par des services publics de qualité et des droits sociaux plus importants.

Pour cette raison, au nom de l'efficacité sur le long terme contre l'épidémie et pour préserver nos libertés, nous nous opposons à la nouvelle loi proposée à l'assemblée, tout comme aux mesures antisociales qui visent à faire payer la note de la crise sociale au monde du travail. A cette fin, nous aspirons à des mobilisations dans les semaines et mois qui viennent.

8- Confédération Paysanne. Pass sanitaire : l'obligation vaccinale déguisée entrave nos libertés. Communiqué du 15 juillet.

Depuis les annonces d'Emmanuel Macron d'obligation vaccinale pour les soignants et de chantage aux libertés pour les autres, nous sommes sous le choc. Sous le choc, d'une décision qui nous monte les uns contre les autres et attaque nos libertés de choix pour se soigner, de nos libertés de circuler de travailler, d'étudier, d'accéder à la culture et aux loisirs... En bref de vivre. Cette décision affecte aussi la conduite de nos activités économiques. Quand un chef de l'État impose ce genre de décision, il démontre un peu plus la fragilité de sa base démocratique et républicaine.

La vaccination est un choix personnel, non anodin, mais faisant partie des différents outils nous permettant de lutter contre cette pandémie. Seulement il n'est pas le seul et il ne peut être ainsi imposé à toutes et tous sous la contrainte et la sanction. Toutes les voies pour diminuer les effets de cette pandémie doivent continuer à être recherchées, l'investissement de L'État dans le service public de santé doit rapidement prendre de l'ampleur et nous devons lutter contre les causes conduisant à l'expansion de cette pandémie : perte de biodiversité, dérèglement climatique, mondialisation des échanges, affaiblissement immunitaire des populations par la sédentarisation, la malbouffe...

Nous ne sommes ni « anti-vax » ni « complotiste », mais sans cet ensemble d'actions, la stratégie sanitaire nous semble inutile et illusoire : les variants vont continuer de proliférer et la pandémie suivante sera à coup sûr encore plus sévère. Il est grand temps d'engager l'ensemble de la société vers une transition écologique et sociale, solidaire et équitable.

Nous sommes responsables et nous ne voulons pas participer à la diffusion de la pandémie sur nos fermes, dans nos activités de vente ou de production, sur les marchés et les magasins de producteurs et productrices. Pour autant, imposer le pass sanitaire et exiger de nous de le faire respecter à nos client.es est inacceptable. Là encore, la liberté de choix doit prédominer et nous savons pouvoir compter sur la responsabilité et la solidarité des paysannes et paysans ; comme des citoyennes et citoyens.

9- Laurent Wauquiez veut autoriser la reconnaissance faciale dans les trains et les gares.

<https://www.laquadrature.net/2021/07/16/lundi-prochain-laurent-wauquiez-veut-autoriser-la-reconnaissance-faciale-dans-les-trains-et-les-gares/>

Lundi 19 juillet prochain, jour de l'assemblée générale du conseil régional, il présentera un projet qu'il entend bien faire voter (le projet, qui nous été transmis par le groupe « Les Écologistes » de la région est disponible ici). Au programme, notamment :

- « accompagner, [dans les trains régionaux et les gares] à titre expérimental, un premier dispositif de reconnaissance faciale, uniquement accessible aux autorités compétentes » ;
 - « déployer la vidéoprotection à l'intérieur des cars scolaires et interurbains » ;
 - « poursuivre l'équipement en caméras de vidéoprotection en temps réel des trains régionaux » ;
- « renforcer le bouclier “vidéoprotection” avec 10 000 caméras supplémentaires et en l'étendant à la vidéoprotection intelligente ainsi qu'à l'expérimentation de systèmes innovants (exemple : la technologie biométrique...) ».

Logique sécuritaire sans fin

Dans le document, Laurent Wauquiez revient ainsi sur sa politique de sécurité des dernières années : déploiement massif de caméras dans les gares, les trains et les lycées, financement de la vidéosurveillance en temps réel... Selon lui, cela ne suffit toujours pas : il faut surveiller encore plus et « intégrer de nouveaux espaces », comme les « stationnements des vélos, certains ascenseurs, passages souterrains, passerelles », sans oublier « l'ensemble des transports scolaires ». Filmer tout, tout le temps, en temps réel, ne plus laisser un seul espace de libre à l'anonymat. Peut-être rejoindra-t-il Christian Estrosi qui veut maintenant mettre des projecteurs de

lumière ultra-puissants dans la ville qui se déclencheraient en cas d'attroupements : comme si l'ombre était liée à la criminalité.

On imagine tristement leur ville rêvée : partout de la lumière et des caméras, la ville transformée en un grand espace où des robots dissèquent et analysent nos moindres gestes.

Reconnaissance faciale et analyse comportementale

Car évidemment, le projet de Laurent Wauquiez rejoint un son de cloches que l'on entend de plus en plus du côté des promoteurs de la Technoplice : toutes ces caméras ne serviraient selon eux à rien si des logiciels d' « intelligence artificielle » ne venaient pas aider à alerter sur les comportements préalablement établis comme « suspects ». C'est une inversion de logique : alors que la vidéosurveillance est toujours contestée, et puisque son efficacité est régulièrement remise en question (la Cour des comptes en parlait encore en 2020), ses promoteurs affirment qu'il faut donc aller encore plus loin.

Dans la même lignée, Laurent Wauquiez veut expérimenter la reconnaissance faciale et financer l'équipement des communes en logiciels de vidéosurveillance automatisée (la délibération telle que présentée est d'ailleurs étonnamment floue : « reconstituer rapidement a posteriori le parcours de délinquants ou criminels dans les trains régionaux »).

Alors même que de tels dispositifs seraient illégaux car ils ne remplissent en aucun cas les critères posés par la loi française ou le droit européen (voir notamment la directive Police-Justice) : ils n'obéissent nullement à une « nécessité absolue », ne présentent pas les « garanties appropriées » et ne sont encadrés par aucun texte spécifique (comme l'exige pourtant l'article 10 de la directive Police-Justice).

C'est pour cela que nous avons gagné contre le projet de portiques de reconnaissance faciale à Nice et Marseille (voir notre article [ici](#)), que nous avons attaqué le projet de surveillance de Marseille (voir notre article [ici](#)) et que nous sommes en ce moment devant le Conseil d'État contre la reconnaissance faciale via le fichier des traitements des antécédents judiciaire (voir notre article).

Surenchère sécuritaire et élection présidentielle

Il est probable que Laurent Wauquiez et son équipe soient parfaitement conscients de l'illégalité de leur projet. On imagine que, comme Valérie Pécresse ou Christian Estrosi, la véracité de leur propos ou la légalité de leurs actions ne les intéressent que peu. Ils veulent avant tout mettre en avant une idéologie sécuritaire, qu'ils imaginent flatter une certaine catégorie d'électeurs en vue des échéances électorales à venir. A chaque échéance, ils iront donc un peu plus loin dans leurs propositions.

Il faut que cessent ces projets mis en place illégalement par la classe politique, comme l'usage de drones par la police l'année dernière et tous ces projets technopoliciers que nous avons pu participer à faire échouer. Il faut leur opposer, aujourd'hui et demain, notre refus de la surveillance biométrique et du tout-sécuritaire. Il nous faut dénoncer leurs fantasmes totalitaires. Nous appelons le conseil régional à s'opposer lundi prochain à ce projet de délibération.